



**ASSEMBLEE  
GENERALE**

-----  
-----

**REPRISE DE LA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE D'URGENCE**

-----

**MESURES ILLEGALES PRISES PAR ISRAEL A JERUSALEM-EST  
OCCUPE ET DANS LE RESTE DU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPE.**

**Déclaration de Son Excellence Monsieur  
Paul Robert TIENDREBEOGO**

*Ambassadeur,*

*Représentant Permanent Adjoint*

*New York, le 16 Janvier 2009*

*(Vérifier au prononcé)*

0. Ma délégation vous remercie d'avoir accepté de convoquer cette session extraordinaire d'urgence, afin de permettre à l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies de s'exprimer sur la grave crise qui secoue le Moyen Orient depuis trois semaines.

**Monsieur le Président,**

1. Le Burkina Faso voudrait réitérer sa vive préoccupation face à l'escalade de la violence à Gaza, comme il l'a fait dans le cadre du Conseil de sécurité depuis le déclenchement des hostilités. A ces occasions, le Burkina Faso a toujours exprimé sa ferme condamnation du recours à la force par les deux parties, notant le caractère disproportionné des frappes israéliennes. Aujourd'hui, le bilan est lourd, très lourd. Cependant, si nous déplorons les morts du côté israélien, force est de reconnaître que ce sont les populations civiles de Gaza qui paient le plus lourd tribut à la guerre.

2. Ma délégation tient à dire que, quels qu'en soient les motifs, les violations des droits humains et du droit humanitaire, à l'échelle de ce qu'il nous est donné de voir, sont inacceptables parce qu'injustifiables. C'est pourquoi, nous les condamnons, surtout lorsque nombre de ces victimes sont des femmes et des enfants.

3. Nous condamnons notamment le fait de prendre pour cibles des écoles, des hôpitaux, des Organes de presse et des locaux de l'ONU qui, dans cette situation de chaos généralisé constituent des abris de fortune pour les populations civiles. En aucun cas, cela ne peut servir la cause d'une quelconque victoire, encore moins de la paix.

4. Pour toutes ces raisons, nous exhortons les parties à assumer leurs responsabilités, notamment par le respect intégral et sans condition des Conventions internationales, en particulier la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre.

**Monsieur le Président,**

5. Humainement et moralement, personne ne peut rester indifférent face à la catastrophe de Gaza, dont la situation humanitaire était déjà alarmante du fait du blocus, ni aux attaques aux roquettes contre Israël.

6. C'est pourquoi, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, le Burkina Faso a voté en faveur de la résolution 1860, avec la conviction qu' en dépit de ses insuffisances, de ses faiblesses et de son caractère tardif, elle offrait tout de même l'occasion au Conseil de sécurité de joindre sa voix à celles qui, à travers le

monde, ont exprimé leurs préoccupations, appelé à un cessez-le-feu immédiat et à une réaction urgente et appropriée sur le plan humanitaire.

Malheureusement, et cela est fort regrettable, les parties ont immédiatement rejeté la résolution, et ont continué à s'affronter sans merci.

7. L'urgence demeure cependant la même. Aucun effort ne doit-il être épargné pour que la résolution 1860, bien qu'imparfaite, puisse être effectivement mise en œuvre. A cet égard, nous saluons et soutenons toutes les initiatives en cours sur le plan diplomatique, tant pour arrêter la violence actuelle, que pour trouver une solution politique juste, durable et globale au conflit israélo-palestinien. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Président Moubarak d'Égypte pour ses inlassables efforts qui, nous l'espérons, porteront rapidement des fruits. Le Secrétaire général de l'ONU mérite également notre appui inconditionnel, lui qui, depuis le début de la crise, n'a eu de cesse de faire appel à la raison et à la responsabilité d'Israël et du Hamas, et à la solidarité internationale à l'égard des populations civiles.

**Monsieur le Président,**

8. Obtenir le cessez-le-feu sera une chose, arriver à le maintenir durablement en sera une autre. A cet égard, l'idée de mettre en place un mécanisme international de surveillance de ce cessez-le-feu et des autres dispositions de la résolution 1860, mérite d'être considérée avec la plus grande attention. Il nous faut également, et dès à présent, mobiliser toutes les bonnes volontés en vue de la reconstruction et du relèvement économique de Gaza dévasté.

9. Pour ce qui est des perspectives, le Burkina Faso a toujours été en faveur de la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Tous les efforts doivent converger vers cet objectif qui nous semble-t-il est le seul garant d'une solution juste, durable et globale au conflit.

**Je vous remercie.**